

FORMULAIRE TR-1 BE
PART I

1) Statut de la notification

Définitive

2) Emetteur

Nom: INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES
Numéro d'identification: 0458-623-918

3) Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

4) Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

5) Personne(s) tenue(s) à notification

Mont (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)
Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI/ FPIM) S.A.	Avenue Louise 32-46 A, 1050 Bruxelles

6) Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Mont (& forme juridique pour les personnes morales)	Adresse (pour les personnes morales)

Veuillez compléter "part II" pour les coordonnées des personnes visées aux points 6 et 6

Cliquez

7) Date de dépassement de seuil

17/05/2015 (DD/MM/YYYY)

8) Seuil franchi (en %)

10

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées au point 10

9) Dénominateur

16,239,350

Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10) Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
	Détenteurs de droits de vote	Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
L'Etat belge	0	0	0	0,00%	0,00%
Société Fédérale de Participations et d'Investissement SA	0	0	0	0,00%	0,00%
Belfius Banque SA	0	0	0	0,00%	0,00%
Belfius Assurances SA	0	1.200.000	0	7,39%	0,00%
IWI International Wealth Insurer SA	0	480.000	0	2,96%	0,00%
Belins Finance SA	0	0	0	0,00%	0,00%
Sous total		1.680.000		10,35%	
TOTAL		1680000	0	10,35%	0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs. Ajouter les sous-totaux puis terminer par les détenteurs seuls. Les totaux, les "sous-totaux" et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction				
	Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument
TOTAL			(par rapport à toutes les dates d'échéance)	0	0,00%

Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous

TOTAL (Droits de vote & Instruments financiers assimilés)	# de droits de vote	% de droits de vote
CALCULER	1.680.000	10,35%

11) Chaîne des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Veuillez décrire ici ou joindre le schéma en annexe à votre envoi

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement S.A. (SFPI/FPIM) est la société -mère de la S.A. Belfius Banque, cette dernière est pour sa part la société-mère de la S.A. Belfius Assurances. La S.A. Belfius Assurances est la société-mère de la S.A. Belins Finance, cette dernière est la société-mère de la S.A. IWI International Wealth Insurer. La Société Fédérale de Participations et d'Investissement S.A. (SFPI/FPIM) agit en son nom et pour le compte de l'Etat belge.

12) En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur cessera de détenir/détiendra à nouveau 0 droits de vote à partir du

13) Information supplémentaire

A) Obligations convertibles et droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis détenus					
Détenteur	Type d'instrument financier	Date d'échéance (DD/MM/YYYY)	Date ou délai d'exercice ou de conversion	Nombre	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice ou de conversion de l'instrument

B) Actions sans droit de vote	
Détenteur	Nombre

C) Remarques

Le 17 juin 2016, la S.A. Nieuwe Steen Investments, actionnaire majoritaire de la S.A. Intervest Offices & Warehouses, a annoncé vendre entre 25% et 35% de sa participation par le biais d'un Private Placement. Le 17 juin 2015, la S.A. Belfius Assurances a acheté 1.200.000 parts, détenant ainsi un peu plus de 10% (10,35%) du capital de la S.A. Intervest Offices & Warehouses. La conséquence de cette acquisition est que la Société Fédérale de Participations et d'Investissement S.A. a franchi le seuil légal de 10%.

Fait à

Le (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité

Signature

FORMULAIRE TR-1 BE PART II

Personnes soumises à notification

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Société Fédérale de Participation	Avenue Louise 32-46A, 1050 Bruxelles	02/548.52.11	c.vaessen@sfp-fpim.be / k.vantoo@sfp-fpim.be	Céline Vaessen Koenraad Van Loo

Mandataire

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Céline Vaessen	Avenue Louise 32-46A, 1050 Bruxelles	02/548.52.11	c.vaessen@sfp-fpim.be	Céline Vaessen

Données de facturation

<i>Nom (et forme juridique pour les personnes morales)</i>	<i>Adresse (siège social pour les personnes morales)</i>	<i>téléphone</i>	<i>email</i>	<i>personne de contact (pour les personnes morales)</i>
Belifus Assurances S.A.	Avenue Galilée n°5, 1210 Bruxelles	02/286.75.03	cecile.scalais@belifus.be	Cécile Scalais

Les données à caractère personnel transmises par le biais du présent formulaire seront traitées, conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, par la FSMA, siégeant rue du Congrès 12-14, à 1000 Bruxelles. La FSMA traite ces données dans le but de contrôler le respect du titre II de la loi du 2 mai 2007 et de ses arrêtés d'exécution. Les données traitées pourront éventuellement être transmises à des tiers dans les conditions prévues aux articles 74 et 75 de la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers. Les données traitées ne sont pas couvertes par le secret professionnel de la FSMA, les personnes physiques dont les données sont traitées disposent d'un droit d'accès et de rectification de ces données conformément aux articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992 susmentionnée.